

## L'enseignement de l'arabe à l'école : ce n'est pas nouveau !



Article rédigé par *Claude Meunier-Berthelot*, le 14 mai 2020

Source [Claude Meunier-Berthelot] Le 30 avril 2020, la publication du décret pris par le trio infernal Macron-Philippe-Le Drian portant publication de l'accord signé le 31 mars 2017 entre le gouvernement de la république française et celui de la république tunisienne relatif à l'enseignement de l'arabe à l'école élémentaire en France a suscité bien des remous et de l'indignation, à juste titre ! mais...ce qu'il faut savoir et qui a échappé à beaucoup - pour la bonne et simple raison que tout s'est fait « en douce » - ce décret ne résulte pas d'un projet mais de la confirmation, de l'officialisation, de la généralisation d'une pratique qui a cours depuis plus de quarante ans !

**Les ELCO (Enseignements de Langue et Culture d'Origine)** furent créés en 1977 afin de permettre aux enfants immigrés de garder un lien avec leur culture d'origine, soi- disant pour faciliter un éventuel retour au pays...c'est ce qui avait été prétendu.

Ils furent organisés sur la base de coopérations bi-latérales avec des pays comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et également la Turquie.

L'enseignement fut assuré par des enseignants recrutés, payés et encadrés par les pays d'origine hors du temps scolaire à raison d'1H30 à 3H par semaine à partir du CE1.

A la rentrée 2016, cet enseignement concernait 80 000 élèves en primaire, 5000 en collège et mobilisait 850 professeurs en exercice.

Des remises en cause de cet enseignement ont été formulées à différentes reprises par diverses personnalités politiques, remises en cause portant à la fois sur un communautarisme encouragé et sur la propagation de l'islam , ainsi de Rachid Kaci par exemple, haut fonctionnaire et homme politique, qui a dénoncé les dérives communautaristes, témoignant notamment avoir fait l'expérience d'enseignements islamistes au sein des cours de langue arabe, également Alexandre del Val qui a déploré qu' « *au lieu d'essayer d'intégrer les issus de l'immigration, la France les confie à des personnes hostiles à notre pensée* », de même, le député Damien Meslot qui, en 2013, a déposé une proposition de loi (rejetée) pour interdire le financement des cours d'arabe par des pays étrangers, déclarant : « *...des Etats étrangers financent les cours de langues étrangères pour transmettre des messages contraires aux lois de la république, des appels au trouble à l'ordre public sur le territoire national* ».

Aucun compte n'a été tenu de ces remises en cause : les différents pouvoirs politiques en place qui se sont succédé ont tous poursuivi leur œuvre et, comme si cela ne suffisait pas, ont procédé à la généralisation du dispositif en transformant les E.L.C.O en E.I.L.E.

Depuis la rentrée 2016, le dispositif ELCO a été progressivement transformé en E.I.L.E (Enseignement International en Langues Etrangères) dans le but de renforcer le poids pédagogique de cet enseignement, de l'intégrer dans la scolarité de tous les enfants donc, de généraliser l'apprentissage des langues concernées et ce, dès la rentrée 2018, évolution mentionnée dans la circulaire de rentrée 2016 de NV Belkacem, bien que cet enseignement fut déjà effectif à ce moment-là puisque « le Monde », dans son édition du 3/2/2016 mentionnait la présence de 100 E.I.L.E sur le territoire national pour des élèves regroupés en dehors de la classe.

Par ailleurs, en juin 2016, Belkacem annonçait l'introduction de l'arabe à partir du CP (classe préparatoire),

et les activités périscolaires, sans programme bien défini, ouvrirent la possibilité de les intégrer à l'insu des parents.

Ce qui n'a pas empêché Macron d'annoncer, lors d'un déplacement à Mulhouse le 18 février 2020, la suppression du dispositif E.L.C.O, comme s'il s'agissait de sa suppression pure et simple et l'assortissant d'un discours où le cynisme le dispute au boniment de foire !

C'est ainsi que « le Monde » du 19/02/2020 titre : « *Enseignement, imams* » : Emmanuel Macron annonce des mesures pour lutter contre le « *séparatisme islamiste* » accompagné de la déclaration de Macron lui-même : « *Je ne suis pas à l'aise à l'idée d'avoir dans l'Ecole de la République des femmes et des hommes qui peuvent enseigner sans que l'Education Nationale ne puisse exercer le moindre contrôle... nous n'avons pas non plus le contrôle sur les programmes qu'il enseignent... de plus en plus d'enseignants qui ne parlent pas le français... on ne peut pas enseigner des choses qui ne sont manifestement pas compatibles ou avec les lois de la république ou avec l'histoire telle que nous la voyons... nous avons réussi à trouver un accord avec tous ces pays sauf la Turquie...* ».

En réalité, les E.L.C.O sont remplacés par les E.I.L.E.

### Qu'est-ce qui caractérise les E.I.L.E ?

Un programme commun de langue arabe a été élaboré pour les trois pays du maghreb – Algérie, Maroc, Tunisie - et les E.I.L.E sont ouverts à tous, quels que soient l'origine, la nationalité et le niveau linguistique de départ, accessibles à tous les élèves volontaires du CE1 au CM2 donc, en principe facultatifs mais...appelés – à terme - à devenir obligatoires – n'en doutons pas !- la continuité étant assurée au collège dans le cadre du dispositif bi-langues à tous les volontaires - une dotation de 3 heures par division étant prévue pour la mise en place d'effectifs réduits (pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé) et le financement des cours !

. Cet enseignement est dispensé sur le temps scolaire,

. L' « *apprentissage de la langue arabe fait référence à la culture arabe* » ; sachant que l'apprentissage de l'arabe est toujours appréhendé à travers la lecture du Coran, il s'agit en réalité d'une culture religieuse, et quelle culture ! approuvée par Blanquer qui, au micro de JJ Bourdin sur BFM-TV à la rentrée 2018, déclarait : « *c'est toute une stratégie qualitative vis-à-vis de la langue arabe que nous allons mener... à la place de l'apprentissage de l'anglais, cela peut être l'apprentissage de l'arabe en CP...* ».

. Les résultats sont pris en compte dans l'appréciation générale du travail scolaire,

. Les enseignants originaires des pays concernés ne sont plus des imams, contrairement aux E.L.C.O : sélectionnés et recrutés par les pays d'origine sur la base de diplômes universitaires leur permettant d'enseigner la littérature arabe – alors même que la littérature française disparaît des programmes - ces enseignants sont désormais intégrés à l'équipe pédagogique, au même titre que les professeurs de L.V.E - langues vivantes étrangères - comme l'anglais ou l'allemand.

Dans l'accord du 31 mars 2017 qui vient d'être officialisé, est également mentionné - cerise sur le gâteau empoisonné - « la participation des enseignants tunisiens aux organisations de formation à l'intention du personnel enseignant français » ! pas moins !

Le 28/04/2016, à la question au gouvernement du sénateur du Vaucluse Alain DUFOUT, le ministre de l'éducation avait répondu « *il s'agit que... désormais l'apprentissage de langues telles que l'arabe, le turc... se fasse dans un cadre plus banal, comme on apprend l'anglais, l'allemand ou l'espagnol...* »

Nous y sommes ! en attendant que l'arabe devienne première langue obligatoire, que nos enfants apprennent le français 2<sup>nde</sup> langue, tout ceci dans l'esprit du grand remplacement que les traîtres qui sont censés nous

gouverner organisent d'une façon méthodique et progressive sans jamais faillir.

14/05/2020 06:00